



Section locale de :

SOUFFLENHEIM
et environs

Pour insertion en page locale

Grand merci

Maladie professionnelle et COVID-19

La reconnaissance d'une affection liée à la Covid-19 comme maladie professionnelle a été facilitée par la création de deux nouveaux tableaux de maladie professionnelle et d'une procédure de reconnaissance hors tableau par un décret du 14 septembre 2020 (v. l'actualité n°18141 du 16 septembre 2020). En vertu d'un arrêté du 16 septembre, publié au JO du 7 octobre, le financement de ces dépenses sera assuré de manière mutualisée entre tous les employeurs, conformément à ce qu'avait annoncé le gouvernement dans un communiqué du 30 juin 2020

Pour toutes précisions ou renseignements

Prochaine permanence :

Le: JEUDI 04 MARS 2021

Horaire: 11^h à 12^h

Lieu: MAISON THÉCLA à SOUFFLENHEIM

Masques et R.D.V. obligatoire au: 03.88.15.00.05

Association régionale à but non lucratif, créée en 1924, regroupant : assurés sociaux, invalides, accidentés du travail, préretraités, veuves, retraités de tous régimes.